

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2025 A 20H00

Date de convocation : 14 mars 2025

22 PLACE DE LA MAIRIE
40180 CLERMONT
Tel : 05.58.89.80.38

Présents : M. GEFFARD Stéphane, Mme HOLVOET Angélique, Mme JAUREGUIBERRY SIERRA Alexia, Mme LAFOURCADE Stéphanie, M. LAVIELLE Alexandre, Mme MANCIET Lucine, M. MENEGALDO Gilbert, Mme NAVARRE Béatrice, M. VIDAL Benoît.

Absents / Excusés : Mme BASTIAT Mélanie (pouvoir donné à M. LAVIELLE Alexandre), Mme HOLVOET Rachel (pouvoir donné à Mme HOLVOET Angélique).

Monsieur GEFFARD Stéphane a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Ordre du jour :

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2025 - 10	Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget « Commune »	Approuvée
2025 - 11	Affectation des résultats 2024 - Budget « Commune »	Approuvée
2025 - 12	Attribution de subvention d'équipement au SDIS des Landes	Approuvée
2025 - 13	Délibération autorisant la vente d'une parcelle communale section A numéro 1168 (route de Baure)	Approuvée
	Délibération autorisant la signature d'un avant-contrat d'un bâtiment avec terrain section F numéo 555 (788 bis route de la carrère)	Ajournée
2025 - 14	Délibération d'acquisition de matériel d'acquisition	Approuvée

Liste des délibérations examinées, publiée sur le site internet et affichée en mairie, le 25 mars 2025.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour : 11

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2024

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte financier unique concernant le budget principal de la Commune de Clermont pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

J'ai donc l'honneur, de vous demander de bien vouloir émettre un avis favorable à l'adoption du compte financier unique du budget principal de la Commune de Clermont pour l'exercice 2024, dont les principaux résultats sont rappelés dans le tableau suivant :

Section	Fonctionnement (montant en €)	Investissement (montant en €)
Recettes (titres émis en 2024)	856 105,60	327 460,15
Dépenses (mandats émis en 2024)	583 269,65	306 183,41
Résultat exercice 2024	272 835,95	21 276,74
Résultats antérieurs reportés	130 772,38	990,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	403 608,33	22 267,52
Restes à réaliser		- 9 333,58
Résultat cumulé	403 608,33	12 933,94

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Clermont,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Clermont ci – annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget « commune » de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à 10 voix pour :

1.- adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

2.- constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire de la commune, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3.- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Section	Fonctionnement (montant en €)	Investissement (montant en €)
Recettes (titres émis en 2024)	856 105,60	327 460,15
Dépenses (mandats émis en 2024)	583 269,65	306 183,41
Résultat exercice 2024	272 835,95	21 276,74
Résultats antérieurs reportés	130 772,38	990,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	403 608,33	22 267,52
Restes à réaliser		- 9 333,58
Résultat cumulé	403 608,33	12 933,94

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 21 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : (2024)	272 835,95
➤ Un excédent reporté de : (002 - 2024)	130 772,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé (002) de :	403 608,33
➤ Un excédent d'investissement de : (2024)	21 276,74
➤ Un excédent reporté de : (001 - 2024)	990,78
➤ Un déficit des restes à réaliser de : (2024)	9 333,58
Soit un excédent de financement de :	12 933,94

Décide, à l'unanimité, à 11 voix pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	403 608,33
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	403 608,33
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	22 267,52

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU SDIS DES LANDES

LE CONSEIL municipal de CLERMONT,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027

VU la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027

VU les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, à 11 voix pour :

1/ d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de

- 1 410,22 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 1 762,77 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 2 115,33 € au titre de l'exercice 2027 ;

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport

DELIBERATION AUTORISANT LA VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SECTION A NUMERO 1168 (route de Baure)

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain communal dans le but de construire une habitation principale est à la vente,

Considérant le bornage de la parcelle,

Considérant les travaux de viabilisation : électricité, adduction eau potable et assainissement eaux usées,

Le terrain référencé A 1167 d'une contenance 978 m² au prix de 70 000 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 11 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'aliénation aux conditions suivantes : vente d'un terrain nu parcelle A1168 d'une contenance totale de 978m² à Monsieur CHOLLET Jérémie et Madame DESROZIERS Laëtitia au prix de 70 000 €uros.

- Missionne l'office notarial de maitre ROBIN - Perspectives Notaire pour établir tous les actes notariés.

- Un dépôt de garantie est fixé à 5% du prix de vente.

- Autorise Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, Stéphane GEFARD en cas d'empêchement ou la 2^{ème} adjointe, Béatrice NAVARRE en cas d'empêchement ou la 3^{ème} adjointe, Alexia JAUREGUIBERRY SIERRA en cas d'empêchement de celui-ci à signer tout acte nécessaire dans le cadre de la vente.

DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVANT-CONTRAT D'UN BATIMENT AVEC TERRAIN SECTION F NUMERO 555 (788 BIS ROUTE DE LA CARRERE)

Ajournée

DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL D'OCCASION

Monsieur le Maire présente la liste du matériel, qui pourra être utilisé par les agents, matériel laissé par le bailleur du local technique,

Monsieur le Maire propose de le racheter pour la somme de 4 600€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention et 10 voix pour :

- Autorise l'achat l'acquisition de ce matériel (cf. liste) pour la somme de 4 600€ auprès de M MAGES Dominique,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.